

[Texte]

Mr. Mackay: The \$9 million, by the way, was just strictly for the Queen's Quay Terminal itself. The expropriation was for 90-odd acres, which was far in excess of that amount. We could in fact give you those figures.

Mr. Gilchrist: It is \$9.7 million for Queen's Quay Terminal and \$55 million, or maybe as much as \$63 million, for all development.

Mr. Neil: According to the estimates.

Mr. Mackay: Those are the expropriation costs. We can get you that precise figure.

The Chairman: All right.

Mr. Mills, you were reading from a letter. Perhaps it would be useful if we could have that tabled, unless it is a confidential document. There was earlier discussion on that letter.

Dr. Meyboom . . .

Dr. P. Meyboom (Deputy Secretary, Administrative Policy Branch, Treasury Board of Canada): I beg your pardon?

The Chairman: —is it possible to have that tabled?

Dr. Meyboom: Yes, sir.

The Chairman: Thank you. Or a copy of it.

Mr. Dye.

Mr. Dye: Mr. Chairman, the testimony will now read in several places that there is only a sharing of revenues. Just for greater clarity, there is a section in the development agreement between Harbourfront Corporation and Olympia & York on the allocation of costs. This is not revenue; this is costs. Section 13.01(a)(iv) says:

If there are any common structural elements (for example, columns which support both the condominium residential units and the balance of the building) all costs pertaining thereto shall be allocated on the basis of function and relative degree of use and benefit.

Just for clarification, I am concerned that your committee members understand we are sharing revenues. Clearly, should there be expenses related to common structural elements, those are clearly sharable, on some negotiated basis, between Harbourfront and Olympia & York.

The Chairman: Mr. Mills.

Mr. Mills: Perhaps that was not clear to the members because I did say that that third component, which was the revenue sharing, would, in calculating that net revenue, of course be subject to those costs. For instance, your example was supposing there was a major structural cost. Yes, that would be taken into account in calculating that net revenue figure. You had asked me if that would potentially wipe out the net revenues in that year, and I said that of course it could.

Mr. Neil: You indicated it could not exceed more than the net revenue.

[Traduction]

M. Mackay: Soit dit en passant, les 9 millions de dollars ne représentent que le *Queen's Quay Terminal*. Nous avons exproprié quelque 90 acres, ce qui nous a coûté beaucoup plus cher. Nous pourrions vous remettre les chiffres.

M. Gilchrist: C'est donc 9.7 millions de dollars pour le *Queen's Quay Terminal* et entre 55 ou 63 millions de dollars pour tout le projet.

M. Mills: Selon le budget des dépenses.

M. Mackay: Vous parlez des coûts d'expropriation. Nous pouvons vous donner ce chiffre précis.

Le président: D'accord.

Monsieur Mills, vous avez cité une lettre. Il serait peut-être utile de déposer cette lettre au Comité, à moins qu'il ne s'agisse d'un document confidentiel. Nous avons discuté plus tôt de cette lettre.

Monsieur Meyboom . . .

M. P. Meyboom (sous-secrétaire, Direction de la politique administrative, Conseil du Trésor du Canada): Je m'excuse?

Le président: Vous serait-il possible de déposer cette lettre?

M. Meyboom: Certainement, monsieur.

Le président: Merci. Une copie suffira.

Monsieur Dye.

M. Dye: Monsieur le président, on lira dans le compte rendu de la réunion à quelques reprises qu'il s'agit seulement d'un partage de revenus. Pour être bien clair, j'aimerais lire un article de l'entente de construction entre la Harbourfront Corporation et Olympia & York portant sur la répartition des coûts. Je ne parle pas de revenus; mais plutôt de coûts. On lit à l'article 13.01(a)(iv):

Dans le cas d'éléments structurels communs (par exemple, des colonnes de soutènement servant aux logements en copropriété et à l'ensemble de l'immeuble) tous les coûts afférents à ces éléments seront répartis selon leur rôle et le degré relatif de leur utilisation et avantages.

Je tiens simplement à m'assurer que les membres du Comité comprennent bien qu'il s'agit d'un partage de revenus. Donc, dans le cas de dépenses afférentes aux éléments structurels communs, ces dépenses seront partagées entre le Harbourfront Corporation et Olympia & York, après négociation.

Le président: Monsieur Mills.

M. Mills: Les députés ont peut-être mal compris parce que j'ai bien dit que ce troisième élément, le partage des revenus, serait, dans l'établissement du revenu net, passible de ces coûts. Par exemple, vous avez parlé de coûts afférents aux éléments structurels. Bien sûr, il faudra en tenir compte dans l'établissement du revenu net. Vous m'avez demandé si ce calcul pourrait absorber les revenus nets d'un an, et j'ai dit que bien sûr c'était possible.

M. Neil: Vous avez dit que cet élément ne pourrait pas dépasser le revenu net.